

ARRÊTÉS



ARRÊTÉ G136/2024

Arrêté Général de Circulation Complément n°36

Rozenn ROUILLER, Maire de la Ville de MONTPON-MENESTEROL,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Pénal,
Vu les circulaires de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, n° 188 du 7 avril 1967,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière livre 1,4^{ème} partie, signalisation de prescription,
Vu l'arrêté général de circulation G517/2023,
Considérant qu'il convient d'apporter un complément à l'arrêté général de circulation susvisé,

ARRETE

(L'article ci-dessous annule et remplace l'article dans la version précédente)

Article 2.2.1. : Stationnement interdit à tout véhicule sauf :

Article 2.2.1.1 : V.S.L.

Rue du Maréchal Foch : une place devant le n° 38

Rue Thiers : une place face au Pôle Emploi

Article 2.2.1.3. : Personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Place Gambetta : une place devant la Pharmacie Centrale.

Place des Trois Frères Laplagne : une place devant le Crédit Mutuel et une place devant la mercerie.

Avenue Jean-Moulin : deux emplacements à droite de la place

Place Clémenceau : une place à gauche de la place

Place de Metz : une place à gauche de la place

Rue Thiers : une place devant La Poste

Place de l'Eglise (Montpon) : une place devant l'Eglise.

Rue Foix de Candalle (ancien gymnase) : deux places

Espace Saint Exupéry : une place

Rue du Duc de Sully : une place devant le Foyer et une place devant les logements adjacents.

Rue du Maréchal Joffre (Mairie) : côté Mairie, la place la plus proche de l'entrée principale et la place la plus proche du porche d'accès à la Rue Béranger.

Rue du Maréchal Foch : devant le numéro 26

Avenue de l'Europe :

- Collège : une place face au portail sur la plateforme en béton située entre le couloir de bus et la voie de circulation interne au parking
- Gymnase Cousset : une place à l'entrée devant le portail

Rue Pasteur : quatre emplacements (un à chaque extrémité du parking Sud de la gare SNCF, et deux de part et d'autre du passage piéton central)

HLM des Moreaux : une place

Avenue André Malraux : deux places sur le parking de la base de loisirs de Chandos

Rue du 19 mars 1962 : une place sur le parking public de la Maison de Santé Pluridisciplinaire

Publié / Notifié le 08/03/2024
Au pétitionnaire
Mode de transmission : raw

Rue Saint Roch : une place

Rue Foix de Candalle : une place sur le parking de l'EHPAD (avant dernière place à gauche à la sortie du parking).

Rue de Verdun : une place à droite du portail de l'entrée à l'École Élémentaire.

Rue Wilson : une place à proximité du numéro 42

Rue du Maréchal Joffre : une place à proximité du croisement avec la rue Thiers

Fait à Montpon-Ménéstérol, le 06 mars 2024

La Maire, Rozenn ROUILLER

pl



L'Adjoint Délégué,
Anthony WILLIAMS